

# UNIS POUR LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE : PLAN D'ACTION POUR FAVORISER LE RESPECT ET LA CIVILITÉ

En vue des prochaines élections générales municipales, le gouvernement souhaite multiplier les initiatives visant à encourager les candidatures et à assurer un climat favorable à l'exercice de la démocratie dans les municipalités du Québec. En complément aux actions déjà en cours en ce qui concerne l'éthique et la déontologie dans le milieu municipal, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation met en œuvre une série de mesures pour soutenir les personnes élues et les administrations municipales.

## THÈME 1 : SENSIBILISATION

**Objectif général :** Informer les candidates et candidats, les personnes élues, les administrations et la population sur une utilisation saine des médias sociaux lors de la campagne électorale municipale ainsi que sur les ressources utiles en cas d'intimidation ou de harcèlement.

- MESURE 1** Informer les candidates et candidats, les personnes élues et les employés et employées municipaux quant aux bonnes pratiques sur les médias sociaux\*.
- MESURE 2** Bonifier le *Guide d'accueil et de référence pour les élues et les élus municipaux\**.
- MESURE 3** Tenir des activités de communication pour sensibiliser la population sur l'importance de la civilité et du respect dans les échanges avec les personnes élues et les employés et employées municipaux, notamment sur les médias sociaux\*.
- MESURE 4** Faire connaître le Plan de lutte contre l'intimidation des élus de la Sûreté du Québec\*.

## THÈME 2 : FORMATION ET OUTILS

**Objectif général :** Bonifier l'offre de formation des personnes élues, des administrations municipales et de la population sur divers sujets, dont la gestion des médias sociaux, le harcèlement, la résolution de conflits et la parité dans les conseils.

- MESURE 5** Bonifier les formations des associations municipales à propos des médias sociaux, de la résolution de conflits, de l'intimidation et de la parité\*.
- MESURE 6** Bonifier les formations avec les associations municipales administratives pour former les employés et employés municipaux sur ces sujets.
- MESURE 7** Diffuser un outil sur les bonnes pratiques en déontologie relativement au respect.
- MESURE 8** Bonifier le contenu de la formation obligatoire en éthique et en déontologie par l'ajout d'aspects spécifiques à l'utilisation des réseaux sociaux et aux comportements attendus des personnes élues à cet égard.
- MESURE 9** Concevoir et diffuser des outils en matière de résolution de conflits.
- MESURE 10** Mettre sur pied un programme d'accompagnement ou un réseau d'échange de pratiques en vue de soutenir les nouveaux élus et élues.

## THÈME 3 : VEILLE DE BONNES PRATIQUES

**Objectif général :** Consigner et faire connaître les bonnes pratiques visant à contrer les comportements irrespectueux, intimidants et harcelants.

- MESURE 11** Assurer une veille des pratiques implantées dans les municipalités et ailleurs qui contribuent à contrer les comportements irrespectueux, intimidants et harcelants.

(\*) Mesures mises en œuvre avant les élections générales municipales de 2021.